
213^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

1. Nomination au poste de direction adjointe au collège constituant de Joliette :

À son assemblée du 22 novembre dernier, comme suite à l'annonce de Mme Nathalie Fontaine de quitter ses fonctions de directrice adjointe au Service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel au collège constituant de Joliette pour occuper des fonctions de cadre au Cégep du Vieux-Montréal, le comité exécutif désignait les membres du comité de sélection devant lui faire une recommandation d'embauche.

Le comité de sélection était formé de M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, M. Éric Francoeur, directeur adjoint au collège constituant de Joliette, Mme Lorraine Dépelteau, représentante de l'Association locale des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Sylvain Riendeau à ce poste. Précisons que M. Riendeau est à l'emploi du collège constituant de Joliette depuis 2006, à titre d'enseignant au département de Génie civil.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-161122-05 à l'effet d'autoriser l'affichage du poste de direction adjointe au collège constituant de Joliette comme suite à l'annonce du départ de Mme Nathalie Fontaine;

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un titulaire;

Attendu le résultat des travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-170127-01 « Il est résolu de nommer M. Sylvain Riendeau au poste de direction adjointe (ADM8) au Service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel au collège constituant de Joliette, et ce, à compter du 13 février 2017 ».

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

2. Mandat au CCSR pour l'acquisition de papier d'impression :

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre à tous les organismes du réseau de l'éducation la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour l'acquisition de papier d'impression.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, le CCSR doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

La durée de ce mandat est de deux ans à compter du 1er avril 2017. Il pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'un an, et ce, après évaluation.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à une analyse des besoins dans les collèges constituants, à la formation continue et au siège social sur une base historique. Il estime l'engagement financier du Cégep régional de Lanaudière pour ce mandat à 55 000 \$ annuellement. Conformément au Règlement de gestion financière du CRL, il revient au comité exécutif d'autoriser ce mandat puisque le montant total des achats, au terme du contrat de trois ans, pourrait excéder les pouvoirs de dépenser du directeur général.

Attendu que le CCSR offre la possibilité à tous les organismes du réseau de l'éducation de se joindre à un appel d'offres public pour l'acquisition de papier d'impression;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par le CCSR;

Attendu que le CCSR a l'intention de conclure un contrat pour une durée initiale de deux ans, avec possibilité de prolongation pour une année additionnelle;

Attendu l'engagement financier estimé par le Service de l'approvisionnement de l'ordre de 55 000 \$ annuellement;

Attendu qu'au terme du contrat de trois ans, les achats pourraient excéder les pouvoirs de dépenser du directeur général;

CERL-170127-02 *« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de papier d'impression ».*

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu
 Diane Raymond

Messieurs Marcel Côté
 Alain Lamarre
 Michel Rouleau
 Benoît Tessier

Mme Francine Ranger était dans l'incapacité d'agir au moment de cette assemblée pour des raisons de santé. Sa signature n'a donc pas été sollicitée.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée